

ORECO CHOLET
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 1, Rue Konrad Adenauer
49450 SEVREMOINE
392 785 861 RCS ANGERS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 28 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le vingt-huit février,

A 11 heures 30,

Les associés de la Société ORECO CHOLET se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la société ORECO, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yannick BAUDRY, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Matthieu GUINE et Monsieur Julien SONIGO, associés acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samuel PREAUD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 2 500 actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

 55 106
se

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Agrément de cessions d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Yannick BAUDRY de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme à compter de ce jour en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Samuel PREAUD,
Né à SAUMUR (49) le 10 mai 1977,
De nationalité française,
Demeurant 5, Square des Eperons – 49300 CHOLET

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

255 06
SE

Monsieur Samuel PREAUD présent à la réunion remercie l'assemblée générale, déclare accepter le mandat de Président qui vient de lui être confié, répondre aux obligations légales, réglementaires et déontologiques imposées aux mandataires sociaux de sociétés exerçant la profession d'Expert-comptable et de Commissaire aux comptes et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice desdites fonctions.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'agréer la cession par Monsieur Yannick BAUDRY, au bénéfice de la société ORECO d'une action lui appartenant dans le capital de la Société pour un montant de quatre cents (400) euros.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Monsieur Yannick BAUDRY



Les Scrutateurs
Monsieur Matthieu GUINE



Le Secrétaire
Monsieur Samuel PREAUD
« Bon pour acceptation des fonctions de
Président »

Bon pour acceptation des fonctions
de président



Monsieur Julien SONIGO

